

Voilà, vous savez tout ce que je sais sur les licences, ou plutôt tout ce que l'on m'a appris sur les licences. Les contributions textuelles des personnes extérieures sont indiquées avec une fonte différente. Pour le reste, soyez assurée que je n'ai rien appris seule.

Merci à Domitille Debret et Quentin Creuzet de F451, Vinciane Dahéron d'OSP et à Cécile Faure pour leur temps et le partage de leur vision du libre.

Antoine Gelgon, Enza@ Le Garrec, David Le Simple pour leurs super retours.

Anais, Enora, Fredo et Matalie pour leurs lectures, relectures, soutien et conseils.

Femke Sneltling et Eva Weimnayer pour m'avoir permis de participer à la réécriture de la CCAR et avoir initié mon intérêt pour les licences.

Merci à Anna Barres pour la comcolor, Pierre Huyghebaert, Laure Giletti, les typotes et les copainnes pour une super scolarité.

© 32

Ajouts textuels :

Pierre Huyghebaert, GNU GPL,
Eva Weimnayer et Femke Sneltling,
Anais Cambou, Occtech,
Outdoor Computer Club

Images : Cloé Barbier, GNU GPL,
Inkscape, Anna Le Bec, Laure Giletti
pour PostScript, Hollyhe888, BNF

Ce cahier fait partie de la collection *Buffet à volonté* (petits manuels non-exhaustifs de transition au libre)

aux côtés de

Buffet à Volonté Ouvrir l'appétit
Buffet à Volonté Licences
Buffet à Volonté Ustensiles
Buffet à Volonté Scribus
Buffet à Volonté Gimp & Inkscape
Buffet à Volonté WebPrint
Buffet à Volonté Libre Office

Il a été imprimé en Comcolor au Printlab de l'ENSAM La Cambre sur Mullen Print White 18 90g en mai 2024

Graphisme : Clara Bougon, mise en page sur Scribus 1.5.8
Imposé grâce à Spectrolite
Images modifiées sur Inkscape et Gimp

Fontes

Adelephr Fructidor
par Eugénie Bidaut
Libres par Luna Delabre
et Camille Depalle
Bernara Fatt par Clara Bougon
National Park par DO STUDIO
Meta Accanthis
par Amélie Dumont
Fontes par Claude Pelletier

Buffet à volonté Licences

J'ai toujours été étonnée par toutes les réflexions conditionnelles et alambiquées que le droit peut produire : « Et dans ce cas de figure ? », « et si cette condition n'est pas remplie ? ». Tout doit être une option, tout doit être pris en compte.

J'ai commencé à m'intéresser aux licences et aux droits d'auteur en 2022 parce que je me demandais comment, en tant que graphiste et typographe, je pouvais partager et publier mon travail. Ce carnet regroupe toutes les connaissances que j'ai pu emmagasiner sur la notion de licence et de partage depuis septembre 2023. Il relève d'une expérience personnelle et ne fait pas le résumé de toutes les licences existantes, seulement de celles dont j'ai croisé la route.

© 1



Sommaire

Thermostat	3
Le degré de légalité	4
Le degré de professionnalisme	6
Le degré de gratuité	9
Le degré de liberté	11
Au menu	14
Copyright	15
Copyleft	17
Licences conditionnelles	18
Creative commons	22
Les Creative Commons	24
Réécrite	30
Colophon	32

Les CUTE, parues au printemps 2024, sont une réponse au manque de licences adéquates pour les fontes post-binaires, dont l'utilisation est de plus en plus répandue.

Parce que la matière qu'elles protègent évolue beaucoup, les licences et la loi sur le droit d'auteur sont sans cesse réécrites à mesure que de nouvelles conditions, de nouveaux cas de figure apparaissent et que de nouvelles opinions se font entendre.



Réécriture

L'open source est apparu en opposition au droit d'auteur et aux logiciels propriétaires, le copyleft en opposition au copyright, puis les licences conditionnelles sont apparues en divergence avec ces deux principes.

Aujourd'hui, c'est le principe même de licence qui est remis en cause. Les CC4R (Collective Conditions for Reuse) refusent le statut de licence légale et se placent en opposition par rapport à la notion d'auteur unique, en partant du principe que rien n'est vraiment original et que tout provient de références à des travaux précédents.

Les Creative Commons en sont à leur édition 4.0, qui est « Plus facile à utiliser et plus robuste sur le plan international » que la version 1.0.

Les CC4R ont été réécrites dans leur version 2.0 en mai 2024, avec la volonté de la rendre plus accessible, et de remplacer des mots qui ne convenaient plus au message qu'elles sont censées véhiculer.

- © Elles remplacent désormais les termes « work » / « œuvre » / « travail » par « cultural practice » ou « pratique culturelle », pour se détacher de l'aspect capitaliste / exploitant. Au lieu de licence / contrat, elles emploient désormais le terme d'engagement (commitment), avec la volonté de créer un rassemblement de personnes qui, en s'engageant à utiliser ces conditions, annoncent par ce biais partager les mêmes opinions que le reste des « réutilisateurs ».

Thermostat

Tout n'est pas gratuit, tout n'est pas professionnel.

Il existe des utilisations libres à la limite de la légalité, payantes à la limite de la moralité.

Comme il existe une température adéquate pour chaque gâteau, il existe de nombreux paramètres à prendre en compte dans la constellation des manières de partager son contenu, ses ressources, et tout ne conviendra pas à tout le monde. Il y a des logiciels libres, moins libres, gratuits, moins gratuits, pas du tout gratuits, pas du tout libres...

C'est, entre autre, la raison pour laquelle il existe de nombreuses licences avec des conditions d'utilisations qui diffèrent. (Pour mettre mes idées au clair, j'ai également réalisé un diagramme de choix de licences « comment partager mes œuvres ? », disponible sur clarabougnon.ovh)

Voici, pour commencer, un petit rappel des variables ou degrés qui entrent en jeu dans le monde du partage de contenus et de ressources.

Le degré de légalité

Le contenu que j'ai obtenu a-t'il été partagé ou téléchargé de façon légale ?

Donner accès à du contenu protégé ou propriétaire, c'est parfois illégal, car le droit d'auteur et les licences propriétaires s'appliquent par défaut à tout contenu estimé « original » et possédant une forme « concrète ». Mais certaines estiment que c'est davantage une question d'éthique que de légalité, et distribuent ce contenu quelque soit son statut légal d'autorisation de partage.

Il existe de nombreuses « bibliothèques pirates », physiques ou en ligne, qui proposent des contenus obtenus illégalement (livres scannés, téléchargés...), également des films ou d'autres contenus (The Pirate Bay).

Le concept de **datafoire**, par exemple, est un moment durant lequel des individus se rassemblent autour d'un ordinateur et s'échangent des fichiers. Chacun ramène une clé usb contenant des fichiers qu'il veut partager, et en retour prend ce qu'il veut dans les fichiers amenés par les autres. Dans ce genre de transaction, la gratuité ou la liberté de partage originelle du fichier n'est pas nécessaire. Le contenu est distribué à partir du moment où il est possédé par quelqu'un, indépendamment de la manière dont il l'a obtenu.

Voici un extrait de la plaquette de présentation du Workshop DataFoire mené par Outdoor Computer Club et Erg, proposé par Alix Turcq, Morgan Alby ainsi que Garance Jacob Steu :

diquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur vous approuve ou approuve votre utilisation. Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisée à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée.



(CC BY-NC-ND 4.0 DEED -

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est créditée et que l'usage qui en est fait montre l'œuvre non modifiée et dans son ensemble et n'en fait pas un usage commercial.

Cette licence permet aux réutilisateurs de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format. Vous devez créditer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur vous approuve ou approuve votre utilisation. Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisée à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée. Vous n'êtes pas autorisée à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

On a donc :

Thermostat 1  Légal

(à ne pas confondre avec juste ou moral)

Thermostat 2  Qui contourne la loi par des « failles »

Thermostat 3  Toutes les constellations

de possibilités qui existent entre les deux
et que je ne saurais pas dénombrer

Thermostat 4  Illégal

Le degré de professionnalisme

À quel point le fait de maîtriser un certain outil est-il
perçu comme un gage de professionnalisme
ou au contraire d'amateurisme? Et doit-on toujours
chercher à être professionnel·le?

En général, plus un logiciel est « précis » dans le domaine
d'activité qu'il couvre, plus il est vu comme profession-
nel, efficace, et plus la personne qui l'utilise est considé-
rée comme compétente.

Par exemple, dans le monde du graphisme, il est commun
de voir des « débutantes » utiliser le logiciel en ligne
Canva. Gratuit et rapide, il permet à certaines d'arriver
à un résultat qui les satisfait, surtout pour du contenu
destiné aux réseaux sociaux. Il n'est pas possible de créer
une mise en page considérée « professionnelle » avec ce
logiciel, car ses capacités sont limitées à de l'agencement
de formes et de texte, pas de pages.

Il existe un nombre incalculable de logiciels spécialisés
dans chaque domaine. (retouche photo, calibrage des
couleurs, animation, vectorisation, calcul, data, modé-

CC BY NC    
(Actuellement **CC BY-NC 4.0 DEED - Attribution -
Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International**)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que
l'auteurs est créditée et que l'usage qui en est fait est
non-commercial.

Cette licence permet aux réutiliseuices de partager, co-
pier et redistribuer le matériel sur nimporte quel sup-
port ou dans nimporte quel format, d'adapter, remixer,
transformer et développer le matériel, à condition que
ce soir à des fins non commerciales et que vous en at-
tribuez la paternité au créateur / à la créatrice.

Vous devez créditer de façon appropriée, fournir un lien
vers la licence et indiquer si des modifications ont été
apportées. Vous pouvez le faire de manière raison-
nable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le
cessionnaire / l'auteurs vous approuve ou approuve
votre utilisation. Vous n'êtes pas autorisée à faire un
usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du
matériel la composant.

CC BY SA NC    

(Actuellement **CC BY-NC-SA 4.0 DEED -
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage
dans les Mêmes Conditions 4.0 International**)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que
l'auteurs est créditée, que le travail qui en découle est
republié sous les même conditions (la licence ne peut
pas être plus restrictive) et que l'usage qui en est fait
est non commercial.

port ou dans n'importe quel format, à n'importe quelle fin, même commerciale, d'adapter, remixer, transformer et développer le matériel à toutes fins, même commerciales et d'exploiter le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, à condition d'en attribuer la paternité au créateur/à la créatrice. La licence autorise l'utilisation commerciale. Vous devez créer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur vous approuve ou approuve votre utilisation. Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

Par exemple, je peux faire ce que je veux de l'image suivante du moment que je cite son auteur et que je repartage le résultat sous CC-BY-SA.



By Hollyhe888 - Own work, CC BY-SA 4.0,
commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=79786440

lisation, gestion immobilière, musique... etc). De manière générale, la suite Adobe est ce vers quoi les gens se tournent lorsqu'ils souhaitent commencer à paraître professionnelles dans le graphisme. Puis lorsqu'ils gagnent en compétences, ils peuvent se tourner vers des logiciels encore plus précis qui correspondent à leur milieu spécifique. Ce que les professionnelles utilisent agit souvent sur ce que les amateurs utilisent lorsqu'ils veulent devenir professionnelles, ou lorsqu'ils essaient d'atteindre un résultat aux allures professionnelles.

Souvent, dans n'importe quel domaine, un logiciel payant est considéré comme plus professionnel qu'un logiciel gratuit, car on part du principe que s'il nécessite de l'argent pour être développé, c'est qu'on accorde un soin particulièrement approfondi à son développement. Il proposera donc logiquement des options plus poussées, plus complètes qu'un logiciel gratuit. C'est parfois vrai, mais pas toujours, Blender est un logiciel de création 3D très complet et gratuit, sous licence GNU GPL, qui est utilisé par une très grosse communauté d'artistes 3D/motion.

Les logiciels payants sont devenus une norme transscendant les domaines d'activité (pas seulement pour les designers : ses qui utilisent la suite Adobe). Donc changer la norme des logiciels dans le design est un challenge hyper complexe, parce qu'il en découlera un changement systémique dans la société. Si les experts : es changent de logiciel, peut-être que les amateurs : cessent d'être professionnels, pour les imiter, s'adaptent aussi ?

Anais Cambou, dans les marges à la relecture de mon pad.

Il ne faut pas oublier les personnes qui ne veulent pas être ou paraître professionnelles. L'art « amateur », en tant que fait pour le plaisir et non par profession, comme il ne rentre pas dans une volonté de rentabilité ou de productivité, engage moins un acte de commerce, donc par essence, s'ancré moins dans le système capitaliste que l'open source cherche à contrec.

On a donc déjà 3 degrés différents de pratique :

- 👉 Professionnelle
- 👉 Néophyte / Débutante
- 👉 Amateur

Ces différents degrés n'ont de plus rien à voir avec le fait d'être bonne dans son domaine.

Notre capacité à maîtriser un logiciel professionnel est pour beaucoup un marqueur de nos compétences dans le domaine. Dans mon domaine d'étude, quelqu'une qui ne connaît pas toutes les fonctionnalités d'automatisation d'Indesign est considérée comme moins efficace, donc moins « utile », moins précieuse, et souvent cela va de pair avec « moins bonne graphiste ». C'est aussi pour des questions de norme dans l'espace de travail. Dans l'esprit professionnel, quelqu'une qui ne sait pas créer un fichier « propre », qui correspond aux mêmes normes de ses collègues, ralentit toute l'équipe car celui qui devra reprendre derrière elle, devra potentiellement tout réorganiser selon les normes décidées auparavant pour faciliter la circulation du travail.

Tout cela entre bien sûr dans une logique de productivité, rentabilité, universalité, compatibilité...

CC BY

(Actuellement CC BY 4.0 DEED - Attribution 4.0 International)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est créditée ou citée.

Cette licence permet aux réutilisateurs de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, à n'importe quelle fin, même commerciale, d'adapter, remixer, transformer et développer le matériel à toutes fins, même commerciales et d'exploiter le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, à condition d'en attribuer la paternité au créateur/à la créatrice. La licence autorise l'utilisation commerciale. On doit créditer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. On peut le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur approuve l'utilisateuice ou l'utilisation.

CC BY SA

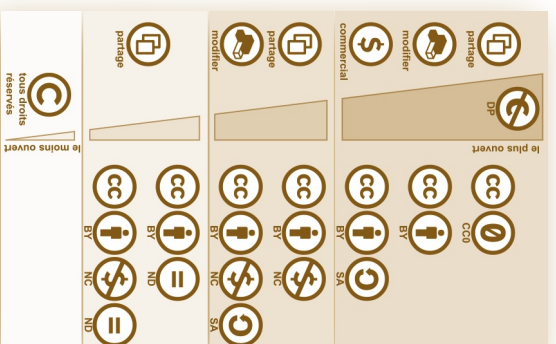
(Actuellement CC BY-SA 4.0 DEED - Attribution - ShareAlike 4.0 International)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est créditée et que les adaptations qui ont été faites sont republiées sous la même licence (la licence ne peut pas être plus restrictive).

Cette licence permet aux réutilisateurs de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel sup-

Les Creative Commons

Creative Commons est une association à but non lucratif qui propose des solutions alternatives légales aux personnes souhaitant partager leurs œuvres.



Les familles de licences Creative Commons de la moins restrictive à la plus restrictive. Par Simon Villeneuve (traduction en français) Travail personnel, CC BY-SA 4.0.

© 24

Les licences CC ne sont pas reconnues par tous les comme des licences open source/libres.

CC0 Public Domain Dedication

L'auteur renonce à la « maîtrise » de son œuvre. Il autorise la modification, publication, réutilisation, commercialisation de son œuvre de manière gratuite et libre, sans obligation de citation. La licence CC Zero permet à l'auteur, même encore vivant, de renoncer à ses droits d'exploitation et de paternité en faisant entrer une création dans le domaine public.

Le degré de gratuité

Open source est-il toujours synonyme de gratuit ?

Certains logiciels propriétaires sont gratuits, certains logiciels open source sont payants.

Pour un logiciel, l'open source consiste à mettre à disposition de tous le code source de celui-ci pour que la communauté d'utilisateurs se le ré-approprie. Cela ne signifie pas qu'il n'engendre pas de coûts de fonctionnement afin de mettre à disposition ce code source ou bien de développer d'autres aspects du logiciel (communication, graphisme, sous traitement de certaines tâches administratives).

« On parle ici d'accès au code source, c'est à dire le « secret informatique » qui, une fois compilé ou installé, permet de faire fonctionner le logiciel. Si vous savez comment compiler ou installer un programme, vous pouvez en effet l'utiliser gratuitement. Mais vous pouvez aussi compiler comment il fonctionne (à des fins de promotion, de correction ou de sécurité par exemple) et le modifier, pour votre usage unique, ou bien avant que faire ce peu, pour le proposer au reste de la communauté de ce produit. Là aussi, gratuit, pag !
... !
Les solutions open-source mettent à disposition gratuitement une base de travail qui parfois peut suggérer au logiciel doit être complétée pour des cas spécifiques. Un modèle E-commerce international ne peut évidemment

© 9

*pas souvenie toutes les liaisons avec tous les transpre-
seurs et toutes les banques de la planète. Ce n'est pas
son rôle. Il faut alors compléter le payés avec le travail
de groupes plus réduits qui pagbis donnent également ce
sarcie et pagbis le vendent. La plupart du temps, le
beic est décisive comparé au coût de développement de la
même fonctionnalité, c'est donc intéressant si le travail
est de qualité et qu'il répond aux besoins. »*

Occitech - Open-source, ce n'est pas (forcément) gratuit -
juin 2023, consulté le 18 avril 2024

Certains logiciels sous licence libre proposent le téléchar-
gement gratuit mais fonctionnent sur un système de
dons. La communauté Blender, par exemple, propose
le logiciel 3D gratuitement mais encourage à faire des
dons pour soutenir son développement. D'autres logi-
ciels demandent un don obligatoire mais le montant
est libre. D'autres encore demandent une justification
sur pourquoi la personne ne peut pas payer (étu-
diant(e) ou autre).

Il existe également des shareware (ou partagiels/contri-
buciel), qui proposent le logiciel gratuitement mais
dans une version demo, avec des fonctionnalités
limitées ou un temps restreint. Il faut payer pour
accéder à la version complète.

Thermostat 1  Abonnement (forfaitaire ?)

Thermostat 2  Payant

Thermostat 3  Sur don (Prix libre)

Thermostat 4  Gratuit sous conditions

Thermostat 5  Paiement facultatif (don volontaire)

Thermostat 6  Gratuit

Conditions d'Utilisations Typographiques Engageantes (CUTE)

Droit de télécharger, installer et utili-
ser les caractères dans tout logiciel
permettant la mise en forme de
texte. Obligation de redistribuer le
fichier dans son ensemble, et sous la
même licence. Lae dessinatrice de ca-
ractère originale doit être créditée. Un
don est demandé, allant de 0 à 1000€,
en fonction de la situation financière et
de la nature de l'utilisatriceur.



Collective Conditions For Reuse (CC4R)

Les CC4R refusent l'appellation de licence. Elles agissent
plutôt en complément d'une licence « légale » et dé-
fendent l'origine collective de toute œuvre. Elles per-
mettent la copie, distribution, performance et
modification du travail, même commercial tant que
l'on ne contribue pas à des arrangements oppressifs de
pouvoir, et qu'on fait un effort de citation des origines
collectives du travail : sources, auteures, modifica-
tions apportées... Il est également demandé de reparta-
ger l'œuvre en joignant la licence entière, et si possible
un lien vers les versions précédentes du travail utilisé.

Gender Fail

Tout le monde peut utiliser les fontes publiées par GenderFail mais pour un usage non-commercial, excepté les grosses entreprises qui sont exclues et à qui il est fortement recommandé de ne pas oser utiliser le contenu. Les personnes queer, trans, non-binaire, noires, indigènes peuvent utiliser le contenu comme elles le veulent.

Non-white-heterosexual-male licence

Tout le monde peut utiliser, copier et vendre le contenu librement et sans attribution, excepté les hommes cis hétérosexuels blancs qui peuvent l'utiliser librement seulement s'ils citent la licence explicitement dans leur contenu, et citent l'auteurs initiale.

Do No Harm Licence

- L'usage est libre et gratuit sauf par des organisations, des projets ou des produits qui promeuvent ou tirent des revenus de violations des droits de l'homme, de la destruction de l'environnement, de conflits ou de guerres et/ou de produits/services additifs ou destructeurs.

Decolonial Media Licence

La decolonial Media Licence donne le droit d'utiliser, étudier, adapter, partager en tout ou en partie (y compris une version modifiée) du moment qu'on attribue l'auteurice originale et redistribue le fichier modifié sous la même licence.

Le degré de liberté

Par défaut, lorsqu'on produit une oeuvre, ou une création dite « originale », celle-ci est automatiquement protégée par le droit d'auteur et nous accorde par défaut les droits d'exploitation et de paternité.

Pour que quelqu'une d'autre l'utilise pour un usage autre que personnel, parodique ou quelques autres exceptions, il doit demander l'autorisation à son auteur reconnue par la loi, et c'est à lui de fixer les conditions d'utilisation sous lesquelles on a le droit de faire usage de son travail.

De même, une création protégée par le droit d'auteur, par défaut, ne permet qu'à son auteur d'effectuer une modification dessus. C'est un des principes de la propriété intellectuelle et du droit moral.

Voici un résumé rapide des degrés de liberté d'utilisation par GNU GPL, agréement d'une jolie métaphore alimentaire proposée par Pierre Huyghebaert :

Thermostat (Liberté) 0 🐼 Le degré de liberté d'utilisation le plus bas est le degré de « consommation » : vous achetez de la confiture puis vous la mangez. Éventuellement, la confiture est gratuite quand vous prenez le petit déjeuner chez quelqu'un-e qui vous l'offre, mais vous n'avez aucun « contrôle » sur la confiture.

Thermostat (Liberté) 1 🐼 Le degré suivant est le droit d'utiliser la source (compiler les lignes de codes, accès libre). Vous avez accès à la recette de la confiture, vous pouvez comprendre de quoi elle est faite et comment elle est préparée.

Thermostat (Liberté) 2 🗑️ On passe ensuite au droit de modifier la source. Vous pouvez refaire la recette chez vous et changer la dose de sucre.

Thermostat (Liberté) 3 🗑️ Ensuite, vient le droit de partager les modifications (vous pouvez partager votre nouvelle recette + en citant les sources)

Thermostat (Liberté) 4 🗑️ Finalement, la plus grande liberté est d'interdire un partage non-libre/non open source. On appelle ça le copyleft. Toute personne qui utilise ou modifie la recette que vous avez publiée a le devoir de partager sa nouvelle recette dans les mêmes conditions que celles par lesquelles on a obtenu la première.

Il existe des alternatives dans lesquelles l'auteur d'une image, d'un texte ou autre, permet un partage libre mais encadré de son travail, par lequel, sous certaines conditions, la modification, le partage, l'utilisation partielle ou totale est autorisée sans avoir besoin de l'aval de l'auteur. C'est la même chose pour les logiciels. Un logiciel propriétaire est un logiciel qui n'autorise pas les utilisatrices extérieures à effectuer des modifications dans son code. Un logiciel open source met à disposition le code source du logiciel à toutes, afin que chacune puisse se le réapproprier.

Dans une licence open source, l'auteur s'attend à ce que d'autres utilisent, modifient et partagent son travail, son logiciel, sa création. Dans le cadre d'un logiciel, le but est même souvent de faire évoluer le logiciel grâce à l'entraide de la communauté.

Mais parce que le défaut légal est toujours le droit d'auteur unique et exclusif, vous avez besoin d'une licence qui énonce explicitement ces autorisations.

Peer Production Licence

L'œuvre peut être copiée, distribuée, communiquée publiquement l'œuvre, on peut également en faire des œuvres dérivées. Seules les personnes, coopératives ou entités à but non lucratif peuvent partager et réutiliser le travail pour une utilisation commerciale. Les entités commerciales qui font des bénéfices sans les redistribuer aux travailleuses, ou qui encouragent un système d'exploitation des travailleuses ont interdiction d'utiliser l'œuvre.

Feminist Peer Production Licence

La Feminist Peer Production Licence est dérivée de la Peer Production Licence. Elle est réservée aux organisations / personnes qui s'organisent et s'identifient comme féministes. La licence permet copie, modification et est copyleft. Les personnes qui utilisent un contenu sous cette licence s'engagent à réemployer tout bénéfice reçu de la vente du contenu à la lutte contre le patriarcat et le capitalisme.

Cooperative Software Licence

Droit de distribuer, copier, inclure le travail dans un « regroupement » de travaux, si l'on n'est pas une entreprise avec des salariés, si on est une cooperative / entreprises possédée par des travailleuses, ou qui distribue tous ses bénéfices à ses travailleuses. Elle est copyleft.

The Nonviolent Public License v7

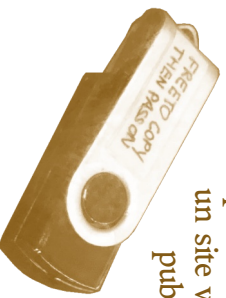
Sont autorisés : utilisation, modification, copie, publication de la version modifiée si tant est que les conditions suivantes sont respectées : copyleft et ne pas utiliser le travail à des fins de violence, de coercition, ne pas enfermer des gens(prison), ne pas être une entreprise dénergique non renouvelable, ne pas polluer en masse, ne pas exploiter des enfants...

Peer Production License

La Peer Production License ou PPL (littéralement "licence de production par les pairs") est un exemple de licence Copyleft facilitant la création de communs d'un niveau supérieur à ceux des licences Creative Commons. Elle permet à tous de partager et réutiliser du contenu ou de l'ingénierie, mais dans le cadre d'une utilisation commerciale encadrée qui entraîne une véritable réciprocité et l'entretien de communs.

Amical Licence

- © La diffusion s'effectue uniquement d'une personne à une autre personne. Le travail ne peut pas être distribué sur un site web ou sur une plateforme accessible au public. La personne qui a reçu le contenu peut à son tour le redistribuer sous les mêmes conditions, à des pairs, des amis, des connaissances, mais toujours au cas par cas et d'individu à individu.

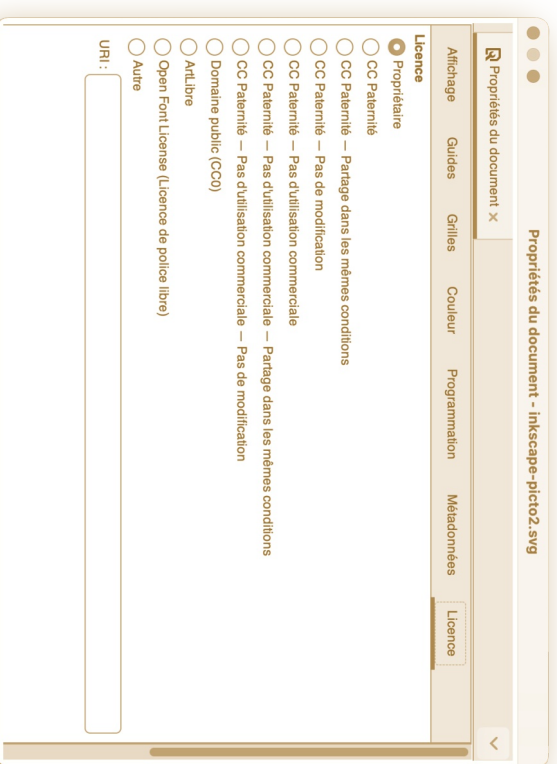


« Free to copy, then pass on », clé USB trouvée dans la rue par Anna Le Bec.



Voici un petits résumé des licences, plus ou moins permissives, qui ont croisé ma route.

Attention, tous les résumés de licence mentionnés ici sont évidemment incomplets, non-exhaustifs, et ne remplacent en aucun cas la lecture complète de la licence correspondante. Comme tout menu, nous vous conseillons de consulter en détail chaque fiche de licence avant consommation, afin de vérifier la présence de potentiels éléments que vous ne pourriez pas digérer.

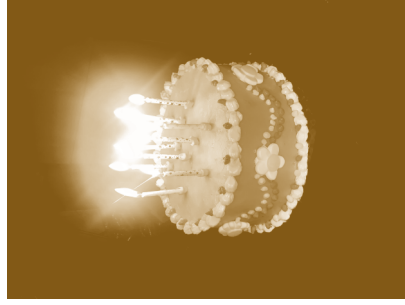


Dans les préférences d'Inkscape, le choix des licences est centré sur les licences libres, open source et Creative Commons.

COPYRIGHT ©

Le droit d'auteur

Le droit d'auteur est la protection des œuvres littéraires et artistiques. En France et en Belgique, celui-ci s'applique par défaut sauf mention contraire dès lors qu'une création est originale et mise en forme.



Le droit d'auteur comporte les droits patrimoniaux et moraux. On ne peut céder que les droits patrimoniaux, c'est à dire l'autorisation d'utiliser et de diffuser l'œuvre.

Par exemple, j'ai pris cette photo de mon gâteau d'anniversaire. Je suis auteure de cette photo et auteure du gâteau qui se trouve dessus. Cette photo, si l'on estime qu'elle entre dans le domaine des œuvres (donc si elle a une forme finie et qu'elle est « originale »), est protégée par le droit d'auteur. Je suis la seule, sauf indication contraire, à pouvoir l'utiliser dans mes carnets.

Le copyright

Aux US et au Royaume-Uni, on parle de Copyright.

Le Copyright protège l'œuvre avant tout, indépendamment de son auteure. [...] C'est la personne qui permet à l'œuvre d'être diffusée qui est considérée comme titulaire des droits et non la personne qui l'a créée.
Fidealis, www.fidealis.com

« [...] It seems important to develop a politics of re-use that complexities the binary between open (Free Culture, Open Access) and closed (Intellectual Property, copyright) while being attentive to power differences embedded in practices of re-use. »

Il paraît important de développer une politique de ré-utilisation qui complexifie la binarité entre l'ouvert (culture du libre et de l'open access) et le fermé (copyright, propriété intellectuelle), tout en étant attentive aux différences de pouvoir intégrées dans les pratiques de ré-utilisation.

Ecologies of Dissemination - Eva Weinmayr et Femke Snelling troubling conventional and restrictive intellectual property law.

Common Good Public License

Droit de copier, modifier, publier le travail sous les conditions que les versions modifiées soient redistribuées sous la même licence, avec obligation d'avoir une responsabilité envers l'environnement, et d'être en accord avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

The Hippocratic License

Une licence à personnaliser qui précise que l'utilisation et l'utilisateu(r)ice du travail doivent être en adéquation avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et un nombre important d'autres spécifications concernant les préoccupations et les injustices écologiques et sociales.

Par exemple, la fonte **china CHAMNONT**, réalisée par le studio Baldinger Vu Huu (bvhtype.com) est protégée par le droit d'auteur. Même si elle est gratuite et téléchargeable librement, elle ne peut être modifiée par quelqu'une d'autre que ses auteurs originales. Quand on la télécharge, on télécharge aussi un EULA qui nous autorise à l'utiliser.

COPYLEFT ©

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Les licences copyleft autorisent l'usage, le partage et la modification libres du moment que la version qui en découle est partagée sous la même licence.

Certaines licences ou conditions acceptent aussi des licences dites « compatibles », qui n'entravent pas les conditions de la licence originale. Chaque licence précise ce qu'elle entend exactement par « copyleft ».

Attention à ce qu'on appelle la « contamination ». Une édition qui utilise une fonte sous licence Open Font License n'est pas nécessairement Open Source, et peut complètement rentrer dans une logique de droit d'auteur et de copyright. C'est dans le cas où l'on réutilise une fonte open source pour créer une nouvelle fonte que cette nouvelle fonte doit obligatoirement être distribuée sous la licence OFL.

Free Art Licence

La FAL donne le droit de copier, distribuer et transformer librement des œuvres créatives, en précisant les auteurs originales, où trouver l'œuvre originale, ainsi

que les modifications apportées. Le résultat doit être distribué sous la même licence ou compatible. Elle est inspirée de la GNU GPL et adaptée aux œuvres « créatives ».

GNU GPL

La GNU GPL est destinée aux logiciels et donne le droit de copier, distribuer et transformer librement des logiciels, en précisant les auteures originales, où trouver le logiciel original, ainsi que les modifications apportées. Le résultat doit être distribué sous la même licence ou compatible.

SIL Open Fonte Licence

La SIL OFL est une licence destinée aux fontes. La fonte est gratuite, modifiable et réutilisable librement du moment que le résultat est repartagé sous la même licence et que l'auteur originale n'est pas créditée comme auteur de ses nouvelles versions. Il peut être demandé de publier la version modifiée sous un nom indépendant de la version originale.

C'est l'une des licences de distribution les plus utilisées par les créateurs de fontes libres. Elle est à l'origine une idée du Summer Institute of Linguistics (SIL), une ONG chrétienne dont le but principal est l'évangélisation (propagation de la parole chrétienne) dans tous les pays et la traduction de la Bible dans les langues dites « minoritaires ».

Le SIL a créé la SIL OFL pour distribuer sans restriction ses polices de caractères, afin que celles-ci puissent être librement adaptées par tous et pour tous les sets de caractères dans le monde.